MOUVEMENT LOCAL 2024
LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Nous vous délivrons les principaux enseignements du mouvement local 2024 en lien avec les affectations nationales parues ce Printemps.

Malgré la suppression des Commissions Administratives Paritaires (C.A.P) locales de mutation, les fameuses Lignes directrices de gestion qui régissent désormais ces affectations imposent également une transparence sur les mouvements dans la publicité des modalités d'élaboration du mouvement local. Las, aucun document préparatoire ne nous été transmis en amont.

Nous attendons à l'heure où nous écrivons ces lignes, le tableau retraçant la situation des effectifs de la Direction, une autre organisation syndicale ayant pour sa part demandé depuis plus d'un an, ces tableaux avec la notion d'ETPT (Equivalent temps plein travaillé), pour prendre en compte les quotités de temps de travail réelles.

La direction met en avant un taux de satisfaction des demandes de 100 % en local pour les catégories B et C, mais compte tenu du peu d'arrivées dans le département, cette donnée est à nuancer. Il est plus facile de pourvoir des postes vacants et il reste encore de nombreux « trous à combler » .

L'étude des données globales parue sur Ulysse et publiée par l'administration centrale est révélatrice d'une situation de déficit en emplois, ayant pour conséquences directes et concrètes la fragilisation des collectifs de travail, de la qualité d'exercice des missions et de la détérioration des conditions de travail des agents.
Autre signal symbolique mais édifiant, le nombre d'arrivées extérieures au 01/09 étant réduit à sa plus simple expression, il n' y aura pas d'accueil des nouveaux à la rentrée prochaine, une première historique dans le département.

LES CHIFFRES DU MOUVEMENT : (Publication Administration centrale).

	TAGERFIP 2024	**EFFECTIF REEL**	**SOLDE REEL**	**REEL PONDERE**	**SOLDE REEL PONDERE AU 01/03/2025**
CATEGORIE A	39	39	0	36,6	-2,4
CATEGORIE B	100	94	-6	89,5	-10,5
CATEGORIE C	58	55	-3	52,7	-5,3

LES GRANDS TRAITS DU MOUVEMENT :

Direction : Equilibre : Attente de la parution du tableau des effectifs pour confirmation

SGC Embrun : -1A, 1 C en moins par rapport à effectif 2023
SGC GAP : Attente parution tableau des effectifs
Paierie : - 1B
Trésorerie Hospitalière : -1 B
Sip Gap et CDAD : Transfert de deux emplois B en provenance du Sip de Briançon, -1 C (en attente de confirmation)
SDIF : Effectif 16 Personnes -1 par rapport à 2023
SIE Gap : Transfert de 3 B dans le cadre du transfert du recouvrement des professionnels
SIP Briancon : Arrivée contractuelle prévue, transfert de deux B vers la CDAD positionnée à Gap
SPFE : Recrutement d'un contractuel C en attente (-1C à ce stade)
SIE Embrun : Transfert 2B dans le cadre du transfert du recouvrement des professionnels, -1 C (attente recrutement contractuel)
SGC Briançon : Attente parution Tableau des effectifs
PRS : Transfert de quatre emplois B en provenance des Sie, dans le cadre de la réforme en cours, -1B (attente recrutement contractuel)
PCE/ PCRP : Equilibre
BCR : +2 B dans le cadre des mesures nationales prises spécifiquement pour le renforcement du Contrôle Fiscal

La Direction précise par ailleurs que la DDFIP 05 bénéficie de la possibilité d'effectuer à titre expérimental le recrutement d'un Agent C sans concours, dont il est envisagé l'affectation suivante: Sip de Gap

SEMAINE DE QUATRE JOURS

Lors de l'instance du 11/04/2024, notre organisation avait questionné le Ddfip sur ce nouveau mode d'organisation suite à la note de la DGAFP. Dans le cadre de l'expérimentation un retour aux délégués devait être réalisé le 20/04/2024 par la Direction locale. Le sujet étant largement abordé dans nos tournées de service ou assemblées générales, il nous paraissait indispensable d'en aviser le plus grand nombre.

Faisant confiance à la réponse fournie selon laquelle, aucune information n'était disponible sur le sujet, nous avons appris par la suite que le choix du service expérimentateur avait été effectué dans la foulée de notre interrogation, la semaine suivante.

Dans la liminaire établie en Formation spécialisée, par l'ensemble des organisations syndicales, les élus de la FS ont déploré que « les choix opérés par la direction locale se soient en effet déroulés dans la plus grande opacité suscitant un profond mécontentement des personnels exclus de cette concertation, sans aucun préavis ».

Comme nous l'avons expliqué au Directeur, l'esprit de la note était d'ouvrir ce sujet à des jeunes parents ou parents isolés, dans le cadre d'éventuelles modifications en matière de temps partiel, aux « exilés géographiques » ayant des centres d'intérêt sur d'autres départements, mais aussi aux catégories B et C, dans une quête substantielle d' amélioration du pouvoir d'achat (si renoncement à Temps partiel) ou un mode d'organisation différent vie pro/vie perso ouvert au plus grand nombre.

Le directeur en a certes convenu, mais ne consent pas à relancer la concertation, bien que les échéances de consultation nationale en CTR soient décalées. Nous regrettons ce positionnement qui exclut de facto 230 agents du débat dans le 05. Le Directeur a indiqué qu' il se déplacerait dans les services pour expliquer les motivations de ses choix. N'hésitez pas à l'interpeller sur le sujet.